



INFORMATION MUNICIPALE

Réunion du Conseil municipal du 3 juin 2020

Présents : Thierry BOURY, Didier TABARY, Philippe HELIN, Renaude HELIN, Elodie SAVARY, Michaël BRUDER, Jean Louis DELIGNY, Ludovic DINCQ, Christine ERADES, Jean-Louis HOT, Christophe OLIVIER, Marie-Jeanne SIMON, Frédéric TABAT, Michel VENUTI.

Absent : Michel THOREZ ayant donné pouvoir à Didier TABARY

Secrétaire de séance : Elodie SAVARY

Le conseil municipal s'est réuni suivant un ordre du jour comme suit :

1- Etat des décisions directes

Les services du SMTD ont pris contact avec Monsieur le Maire concernant la mise en place d'une aire de retournement des bus sur la commune évitant ainsi le passage rue de l'abbaye. L'aire de retournement prévue devant le cimetière nécessite des travaux d'aménagement de l'espace à savoir l'abattage de 4 arbres, la réfection de la chaussée, le rabot de la bute.

Le démarrage des travaux est accepté sous réserve de la réception des plans, et des indications sur les délais des travaux et des matériaux utilisés.

2- Délibération - adhésion au groupement de commande pour l'entretien des réseaux d'eaux usées et pluviales, des bassins et des ouvrages annexes.

Dans le cadre de son projet de territoire, Douaisis Agglo a décidé d'engager des actions de mutualisation qui permettent de rationaliser les dépenses publiques. Ce groupement de commandes, qui a pour objectif la coordination et le regroupement des achats de plusieurs communes, présente l'intérêt de permettre des effets d'économies d'échelle, ainsi qu'une mutualisation des procédures de passation des marchés. Douaisis Agglo s'est proposée pour assurer le rôle de coordonnateur du groupement.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide l'adhésion de la commune d'ESQUERCHIN au groupement de commandes concernant la passation d'un marché pour l'entretien des réseaux d'eaux usées et pluviales, des bassins et des ouvrages annexes, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention du groupement de commande, à intervenir et tous les actes attachés à l'exécution de la présente décision.

3- Pose d'une borne monétique d'eau sur le territoire de Douaisis Agglo

Monsieur le Maire informe de la pose de 5 bornes monétiques d'eau sur le territoire de DOUAISIS AGGLO. Celle qui nous intéresse, puisque située proche de notre territoire, sera à proximité du collège Jules Ferry. Ces bornes sont destinées à mettre à disposition l'eau pour les travaux et diverses prestations de service (par exemple assainissement ou balayages de fils d'eau). Il s'agit ici de mettre un terme aux mauvaises habitudes à savoir le prélèvement d'eau sur les bornes incendie.

4- Délibération portant création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire déclaré en application de l'article 4 de la loi d'urgence n°2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de COVID-19

A compter du 17 mars 2020, 3 employés communaux ont été mobilisés afin d'assurer la continuité de service, les autres employés communaux étant restés chez eux jusque début mai 2020. Le salaire des employés communaux restés chez eux est garanti à 100%. Quant à la demande de chômage partiel initiée par la commune, celle-ci a été refusée. Ainsi, aucune aide de l'état ne sera versée. Le 14 mai 2020, le décret n° 2020-570 décrit les modalités d'attribution de la prime. Il détermine que le nom des agents bénéficiaires doit être inscrit et fixe le montant maximum par agent. Il est conclu qu'un arrêté individuel déterminera la somme. Il s'agit donc d'une prime exceptionnelle, non reconductible et exonérée de cotisations et des contributions sociales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à la majorité, le versement d'une prime en juillet 2020 aux trois agents communaux ayant maintenu leur activité après le 17 mars 2020.

5- ELIOR - Courrier du 11 mai 2020 concernant la facturation durant la période de fermeture

En date du 11 mai 2020, la société ELIOR adresse un courrier à Monsieur le Maire faisant état des répercussions qu'engendre la crise sanitaire sur son activité de restauration collective. La société ELIOR a facturé des prestations sur la base des repas manquants et frais incompressibles sur la période du 16 mars au 30 avril 2020 mettant l'accent sur les relations partenariales. Après vérification, Monsieur le Maire indique que le contrat présent en Mairie ne prévoit pas le maintien du paiement tel qu'il est demandé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le non-paiement de la facture présentée par la société ELIOR.

6- Décision prise par voie électronique pendant la période de confinement à approuver en Conseil Municipal, sur une demande exceptionnelle d'aide pour les commerçants esquerchinois.

Monsieur le Maire fait part de la réception durant la période de confinement, d'une demande d'aide exceptionnelle financières par voie électronique de la part d'un commerçant esquerchinois.

Monsieur le Maire rappelle que cette compétence n'est plus du ressort de la commune puisqu'elle a été transférée à Douaisis agglo, au département et à la région et la loi du 7 août 2015 conforte ce transfert de compétence. Ainsi, ces collectivités doivent donc répondre de leurs responsabilités en la matière et des aides nationales existent.

Monsieur le Maire note également que si des subventions étaient votées, elles devraient être versées à l'ensemble des commerces et sociétés déclarées sur la commune. Il est à souligner que d'autres communes ont proposé une aide de 1500 euros à leurs commerçants. Cette aide pour la commune d'Esquerchin s'élèverait à 50 euros proportionnellement à la population de cette collectivité et de son budget.

Monsieur le Maire propose donc d'aider les commerçants en fonction des capacités de la commune. Il est proposé à ce commerçant de lui prêter des barrières de sécurité et de reconsidérer son emprise sur le domaine public afin de l'aider quant aux mesures de distanciation sociale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition du Maire quant à la non création d'une aide municipale aux commerces.

7- Prévision de 2 dates de la commission du budget - Ordonnance du Conseil des ministres du 25 mars 2020

Compte tenu des échéances à tenir, et du travail à réaliser, Monsieur Philippe HELIN, adjoint aux finances propose la tenue de deux commissions aux dates suivantes :

- Lundi 15.06.2020 18h : Compte administratif- subventions aux associations
- Lundi 22.06.2020 18 h : Budget prévisionnel

8- Courrier de l'Association des Géants esquerchinois

Monsieur le maire fait état de la réception d'un courrier indiquant la création de l'Association des Géants d'Esquerchin en janvier 2020. Le procès-verbal de la première assemblée est annexé ainsi que les statuts de cette nouvelle association basée sur le territoire communale. Plusieurs points sont soulevés par Monsieur le Maire, à savoir : Il manque au dossier réceptionné l'enregistrement de l'association auprès de la Sous-préfecture, d'autre part la pratique des membres honoraires annoncée pose question dans la mesure où cette façon d'agir directement auprès des habitants de la commune n'est pas souhaitée. Enfin, la demande de subvention faite dans le même courrier sera revue au moment de la commission dédiée.

9- Accueil de loisirs sans hébergement 2020

Monsieur le Maire indique qu'un contact a été pris avec la commune d'Hénin Beaumont suite à la convention signée entre les deux communes avant le confinement concernant le centre de loisirs sans hébergement 2020. Le protocole sanitaire délivré par le ministère de la jeunesse et des sports a été réceptionné par la commune d'Hénin Beaumont et est actuellement à l'étude par les personnes chargées du Centre de loisirs sans hébergement.

Une réponse définitive sera adressée à la Mairie d'Esquerchin très prochainement sur la mise en place ou non de l'accueil de loisirs tenant compte des mesures imposées.

10- Création d'un fichier de type "drive" pour le suivi des locations de salles, des demandes de garages et des parcelles de jardin

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place de plusieurs fichiers type « drive » comprenant : les locations des salles, les demandes de rendez-vous téléphoniques ou rendez-vous en Mairie, les dates de commissions, assemblées générales d'associations, etc... Ce mode de communication ayant pour objet une facilitation de la communication entre les membres du conseil municipal et ainsi une information à donner dans des délais rapides.

11- Retour sur les déclarations d'intention d'aliéner pris pendant la période de confinement

Monsieur le maire présente quatre déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain conformément aux articles L211-1 et suivants du code de l'urbanisme :

- Immeuble bâti sur terrain propre situé au 141 rue Marcel LEROY
- Immeuble bâti sur terrain propre situé 403 rue Marcel LEROY
- Immeuble bâti sur terrain propre situé 671 rue Marcel LEROY
- Immeuble bâti sur terrain propre situé 100 rue Blanche Poule

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renoncer, unanimement, à exercer son droit de préemption sur les biens cités ci-dessus.

12- Information sur un arrêté préfectoral portant sur le recyclage agricole des boues de la station de traitement des eaux-usées de Sin-le-Noble sur notre territoire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception d'un arrêté préfectoral datant du 5 mai 2020, portant sur le recyclage agricole des boues de la station de traitement des eaux usées de Sin le noble sur notre territoire. Cet arrêté a été délivré conformément à l'article R 214-37 du code de l'environnement et suite au dépôt de la déclaration du 26 septembre 2019 complété le 21 octobre 2019 par Douaisis Agglo. Le périmètre d'épandage concerne plusieurs communes du Nord et du Pas de Calais pour une superficie totale de 539.86 ha dont 134 ha pour la commune d'Esquerchin.

Monsieur le Maire déplore de ne pas avoir reçu les lieux concernés par cet épandage et contact a été pris avec les services concernés.

13- Pose d'un défibrillateur au stade de football

Le conseil municipal doit se positionner sur la pose d'un défibrillateur à proximité du stade de football. Au vu de la réglementation, Monsieur le Maire indique qu'il n'y a aucune obligation d'installation. D'autre part, la responsabilité pénale de Monsieur le Maire pourrait être engagée en cas de dysfonctionnement de l'appareil même si celui-ci émane d'un acte de vandalisme. Néanmoins, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal l'installation d'un défibrillateur à l'intérieur des vestiaires et la mise en place d'un contrôle mensuel de l'équipement par les services communaux sous contrôle de l'adjoint aux travaux et bâtiments communaux ainsi que des associations pouvant emprunter les locaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité l'installation d'un défibrillateur au sein des vestiaires du stade de football.

14- Courrier sur le thème de la sécurité d'un habitant esquerchinois

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier réceptionné le 14 mai 2020 en Mairie. Ce courrier fait état de problème d'insécurité ressenti par un couple habitant la commune et victime d'un cambriolage à l'été 2019.

Sensible aux questions liées à la sécurité et au bien-être au sein de la commune, Monsieur le Maire rappelle que l'une de ses promesses de campagne électorale est la mise en place d'un système de vidéosurveillance au cours du mandat. Un courrier de réponse sera adressé prochainement aux intéressés.

15- Lecture de courriers de remerciements suite à l'opération 3 masques par Esquerchinois

Monsieur le Maire a été destinataire de nombreux courriers de remerciements à destination des couturières bénévoles à la suite de l'opération « 3 masques par esquerchinois ». Tous reconnaissent l'importance de cette action qui montre la solidarité qui existe au sein de la commune.

Le conseil municipal se joint une nouvelle fois aux habitants, pour remercier « nos fées esquerchinoises » sans lesquelles cette opération n'aurait pu avoir lieu.

La séance est levée à 20h15

***Pour le Conseil Municipal, Le Maire
BOURY Thierry***

Amicalement,
